

Compte rendu de séance

Conseil Municipal du 15 Avril 2014

L' an 2014 et le 15 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal Beurienne, Maire.

Présents : Mmes : BEAUDHUY Nicole, BEURIENNE Chantal, ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY Monique, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 10/04/2014

Date d'affichage : 10/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le : 23/04/2014

et publication ou notification
du : 28/04/2014

A été nommé(e) secrétaire : LAUNAY Monique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES - A 2014-16
DELEGATIONS DANS LES COMMISSIONS EXTERIEURES - A 2014-17
INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS - A 2014-18

Avant de débiter la séance, Madame le Maire présente la nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Jean-Paul Triffault : Sylvie Simon, deuxième sur la liste "s'unir pour réussir".

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES
réf : A 2014-16

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes commissions communales et demande aux conseillers d'indiquer dans quelles commissions ils souhaitent être intégrés, parmi la liste suivante :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants dans les commissions communales :

COMMISSIONS	RESPONSABLES	NOMS PRENOMS
FINANCES:	Adjoint Jacques Van Belle/Maire	Nicole Beaud'huy , Joël Personyre , Bruno Guerton, Thierry Laverton, Sylvie Simon
IMPOTS:	Maire et adjoints	Tous les élus, Nicole - Gombault, Boadi Florence, Jean-Claude Gombault, Philippe Lesueur, Belat Stéphane, Hervé Joly, Michel Dousset, Ferron Bertrand, Didier Bouclet
TRAVAUX:	James Le Moing	Élisabeth Echard- Lisa, Nathalie Hascoat, Joël Chasline, Bruno Guerton, Nicole Beaud'Huy
URBANISME:	Nathalie Hascoat	Nicole Beaud'Huy, Joël Chasline, Bruno Guerton
CAISSE DES ECOLES:	Monique Launay	Corinne Pothier, Joël Personyre
AFFAIRES SCOLAIRES	Corinne Pothier	Monique Launay, Gwenaëlle Favier
INFORMATION COMMUNICATION:	Sylvie Simon	Nicole Beaud'huy, Nathalie Hascoat, David Joulin, Joël Personyre,
CCAS AFFAIRES SOCIALES:	Maire	Monique Launay, Élisabeth Echard-Lisa, Nicole Beaud'Huy, Sylvie Simon, David Joulin
LOISIRS /CULTURE VIES ASSOCIATIVES :	Gwenaëlle Favier	Élisabeth Echard-Lisa, Sylvie Simon, Joël Personyre, David Joulin
CONSEIL DES JEUNES :	Corinne Pothier	Gwenaëlle Favier, David Joulin, Bruno Guerton, Joël Personyre
PERSONNELS:	Nicole Beaud'Huy	Élisabeth Echard-Lisa, James Le Moing
ENVIRONNEMENT/JURY DES MAISONS FLEURIES:	Monique Launay	Sylvie Simon, Nicole Beaud'Huy, Bruno Guerton
SECURITE:	James Le Moing	Bruno Guerton
CIMETIERE:	James Le Moing	Corinne Pothier
SALLES:	Thierry Laverton	Jacques Van Belle, Monique Launay, James Le Moing. Tous les élus à tour de rôle selon leur disponibilité pour l'état des lieux des salles.
CAO :	Monique Launay	Nicole Beaud'Huy, Joël Chasline, James Le Moing

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGATIONS DANS LES COMMISSIONS EXTERIEURES

réf : A 2014-17

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes commissions extérieures et demande aux conseillers d'indiquer dans quelles commissions ils souhaitent être intégrés, parmi la liste suivante :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants dans les commissions extérieures :

COMMISSIONS	RESPONSABLES	NOMS PRENOMS
SIRTOMRA:	Titulaire : Monique Launay Titulaire : Nicole Beaud'Huy	Suppléant : Gwenaëlle Favier Suppléant : Élisabeth Echard-Lisa
PAYS FORÊT D'ORLEANS VAL DE LOIRE:	Titulaire : Joël Chasline	Suppléant : Joël Personyre
CNAS:	Agent : Nicolas Thomas Secrétaire de mairie	Élue : Élisabeth Echard-Lisa
SYNDICAT DU NAN:	Titulaire : James Le Moing	Suppléant : Bruno Guerton
DEFENSE:	Titulaire: Thierry Laverton	Suppléante: Monique Launay

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

réf : A 2014-18

Les indemnités du Maire et des adjoints sont calculées sur l'indice 1015, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ainsi l'indemnité maximale pour une commune dont la population totale est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants est de 43% de l'indice pour le Maire (Article L.2123-23 du CGCT) et de 16.5% pour chacun des adjoints (Article L.2123-24 du CGCT).

Le Maire propose de reconduire les taux votés en 2008, à savoir 34.68% pour le Maire et 13.60% pour chacun des adjoints.

Les tableaux suivants indiquent les montants brut et net des indemnités du Maire et des adjoints en fonction des indices maximum (43% pour le Maire et 16.5% pour les adjoints) et des indices retenus en 2008 (34.68% pour le Maire et 13.60% pour les adjoints).

Indemnisation du Maire	Taux d'indemnisation	Indemnité brute	Indemnité Net	Montant des Charges Patronales
Taux Max Pop entre 1 000 et 3 499	43,00%	1 634,63 €	1 463,81 €	60,15 €
Taux voté en 2008	34,68%	1 318,35 €	1 180,58 €	48,52 €

Indemnisation des Adjointes	Taux d'indemnisation	Indemnité brute	Indemnité Net	Montant des Charges Patronales
Taux Max Pop entre 1 000 et 3 499	16,50%	627,24 €	561,69 €	23,08 €
Taux voté en 2008	13,60%	517,00 €	462,97 €	19,03 €

Charges Patronales	Taux	Charges Salariales	Taux
IRCANTEC	3,68%	IRCANTEC	2,45%
		CSG Déductibles	5,10%
		CSG Non Déductibles	2,40%
		CRDS	0,50%
Total prélèvement sur indemnité brut	3,68%	Total prélèvement sur indemnité brut	10,45%

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité, le taux de 34.68% pour l'indemnité du Maire et le taux de 13.60% pour l'indemnité des adjoints.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- La loi ALUR prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à partir de juillet 2015. La Communauté de Communes de la Forêt étudiera la mise en place d'un service intercommunal pour l'application du droit des sols.

Nathalie Hascoat explique l'impact de la loi ALUR sur les communes et les intercommunalités notamment en matière d'urbanisme. Joël Chasline indique que la loi ALUR prévoirait l'obligation pour la Mairie de prendre une assurance pour le bâtiment communal en plus de l'assurance du locataire. Madame la Maire précise que le CNFPT organise une journée de formation à la loi ALUR et souhaite y participer avec les agents de la Mairie

- Madame le Maire informe le conseil municipal des avancées concernant la station d'épuration et notamment de la réunion relative à l'achat du terrain pour les bassins d'infiltration. Etait présent à cette réunion, l'exploitant, M. Marchon, IRH, L'entreprise Wangner. M. Marchon serait prêt à négocier la vente de son terrain, mais préférerait un échange avec les autres propriétaires autour de la station d'épuration.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 23/04/2014
Le Maire
Chantal BEURIENNE

